

I NSOLITE

Solidarité animale: quand Blacky est fatigué, Pibole, l'âne, le porte sur son dos.



Jeanne, petite-fille de Mr Terrasse aux Pincelles.

H ALLOWEEN SUR LE CAUSSE ROUGE

Les petits monstres et sorcières de Conclus, Couyras et Cousinies ont fait la cueillette des bonbons pour Halloween.



Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre faire-part et toute information que vous souhaitez faire paraître dans la prochaine gazette.

Cher amis,

Que cette année 2013, fut pénible! Plusieurs figures de notre petite communauté nous ont quittés, et ma pensée et celle du conseil municipal vont vers toutes ces familles en deuil. J'ai cependant une pensée particulière pour Fernand DA COSTA dont la disparition si soudaine m'a profondément touché. Je revois ce passionné de la pierre m'expliquer avec enthousiasme comment assembler de vulgaires cailloux pour bâtir un mur de style pierre sèche. Cet amour de la pierre, il l'a bien transmis à son fils Raphaël, comme en témoignent les murs qu'ils ont bâtis sur notre village.

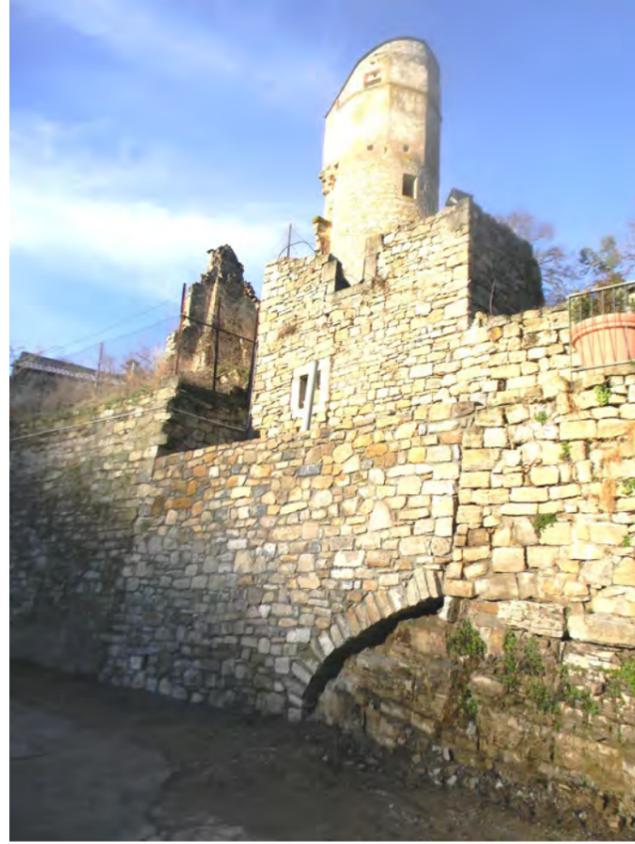
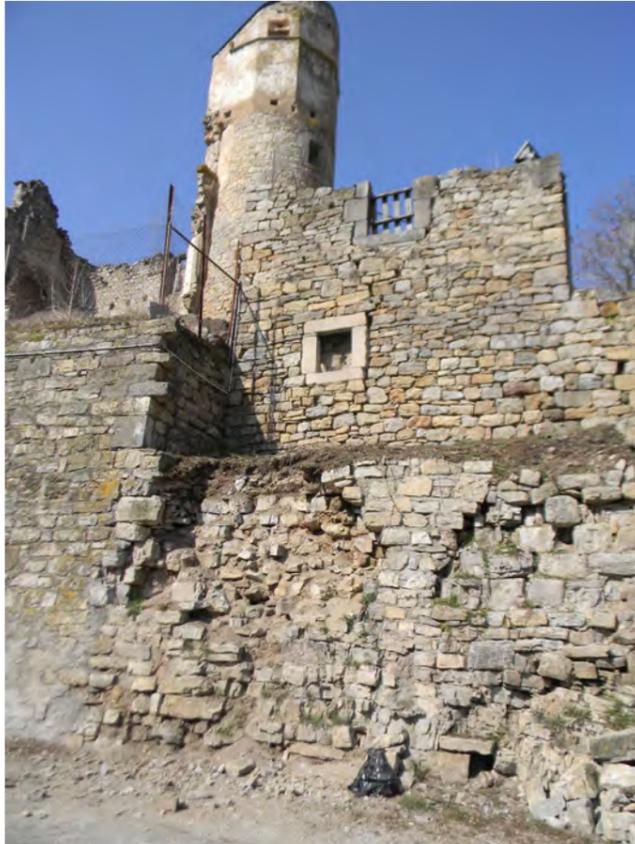
Des murs et de la pierre, il en fut beaucoup question dans les projets réalisés en 2013 et il en sera de même en 2014, puisque nous accueillerons au printemps à « l'espace jeu » de Conclus un stage « murs en pierres sèches ». En 2013 avec le concours de nombreux habitants nous avons travaillé dans la convivialité à la réouverture et à la pérennisation de sentiers de randonnées. Nous avons maintenu dans cette période budgétairement difficile un haut niveau d'investissement avec un programme de voirie important, la réalisation de la station d'épuration et la réfection du réseau de collecte d'eaux usées.

En 6 ans nous avons réalisé pour plus de 1,5 M € d'investissement et ces travaux ont très majoritairement été réalisés par nos entreprises locales. Leur financement a nécessité, outre une maîtrise des dépenses communales, un soutien important des institutions locales (SIVOM, SIAP, Communauté de Communes et communes voisines) et institutionnelles (état, région, département). Ces diverses structures nous ont apporté globalement 60% du total de nos investissements, ceci nous permettant de maintenir une fiscalité raisonnable et nous situe dans la fourchette basse par rapport aux communes voisines.

Mais, place désormais à 2014 et à l'espoir qu'il suscite. Pour nous il a débuté dès le premier janvier avec la mise en place de la Communauté de Commune de la Muse et des Rases du Tarn. D'autres moyens et d'autres ambitions pour cette structure, mais sa réelle mise en œuvre ne devrait se réaliser qu'après les élections de Mars.

Et puisque l'heure est encore aux vœux, il est venu la mienne de vous souhaiter en mon nom et en celui de tout le conseil municipal une très bonne et heureuse année 2014.

Votre Maire
Jérôme MOURIES



Le mur du vieux château qui donne sur la rue des remparts menaçait de s'écrouler et d'entraîner un éboulement de toute la partie supérieure.

Les travaux ont été exécutés par le maçon Raphaël Da Costa qui a su savamment allier le rocher apparent et le mur en pierre.

A l'entrée du village, le mur longeant la route et surplombant le jardin de Frank Touraine avait été mis à mal lors des travaux d'aménagement du réseau d'eaux usées menant à la station d'épuration.

A cette occasion, un parking incluant une desserte menant à la propriété de M. Pipien sera aménagé.

SYLIA Fille de Marika Cluzel et Nicolas Miquel à Cousiniès.

NOELIE Fille de Celia Laur-Bosc et de Brice Migairou.

AUGUSTIN Fils de Claire Durand et de Rodolphe Unal.

Félicitations aux heureux parents.



MARIAGE DE
CLARISSE DELAUNAY
ET
CHRISTOPHE FRANITCH
LE 09/11/2013

DECES

Odette Gasc, née à Verrières le 19 mars 1929 est décédée à l'âge de 84 ans. Elle a grandi à Verrières et travaillera dans la confection avec sa sœur Marthe pendant une trentaine d'années, jusqu'à sa retraite. Odette, qui s'occupait de sa sœur Marthe, a laissé derrière elle un vide sur la place du marronnier et auprès des verriérois.

Henriette Mezy, décédée dans sa 96e année. Elle était la sœur d'André Pons et nous adressons toute notre sympathie à cette grande famille.

Michel Pomié, frère de Jacques Pomié résidant à Verrières est décédé à l'âge de 58 ans. Sincères condoléances à toute la famille.

Fernand Da Costa décédé subitement à l'âge de 55 ans à Vézouillac. Une pensée émue pour Denise son épouse et ses enfants.

Hubert Vaissac décédé à l'âge de 89 ans, retraité de la gendarmerie, Médaille Militaire, Médaille Coloniale d'Extrême Orient, Médaille des anciens combattants. Nous transmettons nos sincères condoléances à toute la famille.

P ROJET ARTISTIQUE 2014

Pour le projet de cette année, nous allons suivre les pas de Huguette Privat. Elle va nous aider à peupler un petit circuit de promenade autour de village avec des personnages sortis tout droit de son imagination et inspirés, fidèle à son univers, de la nature. Quelques dessins et l'on peut déjà imaginer des personnages grandeur nature construits de bois, de métal, de grillage et de lierre qui seront postés tout le long de la balade pour accompagner le promeneur.

Ce projet comprend l'aménagement d'une promenade autour du village et la réalisation des personnages. Cette manifestation est ouverte à toutes les personnes et c'est toujours dans une ambiance conviviale que nous rencontrerons régulièrement jusqu'au mois de juin pour le réaliser. Toutes les idées sont les bienvenues et nous nous retrouverons pour les partager le

lundi 27 janvier à 18h30

à la salle des fêtes de Verrières



Conclus: suite de l'aménagement des lieux communs

Les travaux de terrassement ont été réalisés par l'employé municipal avec raccordement des sentiers en direction des fontaines de Conclus et de la Cals.

Un mur sera réalisé pour soutenir le parking.

La solution mur pierres sèches a été retenue en collaboration avec l'association ABPS (Artisans Bâisseurs Pierres Sèches).

Une formation sera proposée aux employés communaux de la communauté des communes et le mur de soutènement du parking de conclus sera réalisé durant ce stage.



LAMPADAIRES

Six lampadaires ont été rajoutés sur la commune:

- ⇒deux à Couyras
- ⇒un à Conclus
- ⇒deux à Cousinies
- ⇒un à Randels (photo ci-contre)

Le Budget et les Impôts Locaux

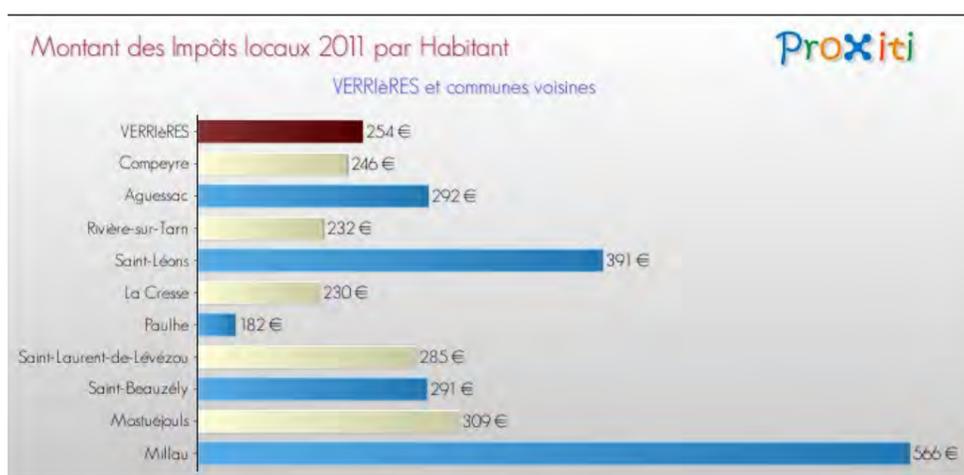
Le budget de Verrières est assez simple à comprendre.

Il se compose des recettes et revenus suivants : les impôts locaux, les dotations de l'état : à travers la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) l'état reverse à chaque commune une somme d'argent en fonction de différents critères, les revenus divers qui proviennent de la vente de certains services municipaux payants, les emprunts auprès des banques, qui permettent de répartir le coût d'investissements importants sur plusieurs années

Et des dépenses : les dépenses de fonctionnement qui servent à pourvoir aux besoins de la commune au quotidien : entretien des bâtiments, des routes, des rues, des trottoirs, paie des employés municipaux, subventions aux associations, ..., les dépenses d'investissement (construction d'équipements sociaux, sportifs, culturels, aménagement de nouveaux quartiers, etc ...) qui sont décidées directement par le conseil municipal.

Les Impôts Locaux

En 2011, le total des impôts locaux encaissés par la commune de Verrières se montait à : **104 000 €**. Les impôts locaux sont l'addition de : la taxe d'habitation, la taxe foncière (bâti et non bâti), la taxe professionnelle sur les entreprises établies sur la commune de Verrières.



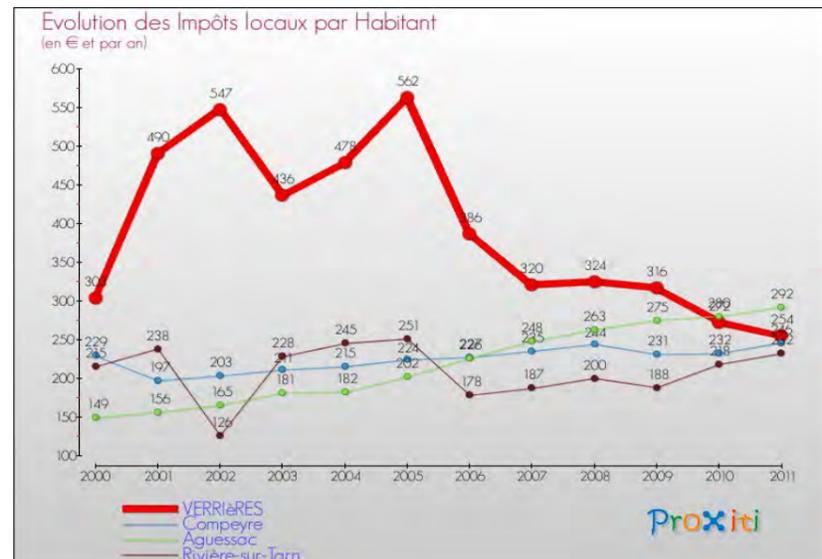
Par rapport aux 408 habitants de Verrières, en 2011 cela représente **254 € par habitant**, soit : **1016 € par an pour une famille de 4 personnes**. A noter : la valeur moyenne des impôts locaux dans les communes françaises similaires à Verrières était de **264€ par habitant**, en 2011.

A Verrières, les impôts locaux par habitant sont donc **plus bas de 3.79 %** que pour des communes similaires.

A Verrières, les impôts locaux par habitant ont donc baissés de **16.17 %** entre 2000 et 2011.

Pendant la même période, les communes françaises similaires à Verrières, ont vu leurs impôts locaux par habitant **augmenter de 20 %** en moyenne entre 2000 et 2011.

Depuis 2000, la commune de Verrières a donc moins augmenté ses impôts locaux que les communes françaises similaires.



Tinakof—Nouvelle écrite par Jean-Paul Cransac

Jacqueline F était quelqu'un de très simple, à l'image de son docteur de mari. Son apparence révélait une personnalité nerveuse et relativement instable mais elle était d'une très grande gentillesse. Le couple, assez atypique, qu'ils formaient nous avait beaucoup aidés lorsque nous étions arrivés, sans le sou, sans bagages et sans connaissance du pays. Pour ces raisons nous étions très liés, d'autant plus que, en sa qualité d'infirmière, Rosy servait souvent d'interlocutrice privilégiée, quelquefois dépassée, au médecin capitaine, qui lui parlait de ses projets, de ses problèmes et des moyens qu'il mettait en œuvre pour les résoudre.

Ses charges étaient nombreuses. Outre les soins qu'il devait prodiguer à la population locale ; européenne aussi bien qu'autochtone, il était responsable sanitaire d'une zone immense qui s'étendait sur plusieurs cercles(1) et touchait aux confins du désert. Il était en charge des grandes endémies (2) qui ravagent tous les pays en voie de développement.

Depuis quelques jours il était parti en mission dans le nord du pays.

Ce soir là, nous attendions son retour. Comme souvent, nous discutons des événements locaux, des nouveaux venus, des mérites comparés de nos boys ou des « dégagements »(3) à venir. La soirée s'étirait, la nuit allait tomber. Sous les tropiques cela arrive très vite, le soleil disparaît en quelques secondes derrière l'horizon.

Je suis sorti sur la terrasse, j'étais seul, perdu dans mes pensées. A l'intérieur Jacqueline et Rosy papotaient.

La lumière des phares a percé l'obscurité. La Land Rover a remonté l'allée gravillonnée, El Hadj Diallo(4), le chauffeur, était au volant. Le véhicule s'est arrêté devant le perron, le docteur en est descendu. Je suis allé à sa rencontre.

« Laafi ! Laafi bebe Monsieur Rosy ! » Il s'amusait souvent à adopter le langage local, sa manière à lui de ne pas se prendre au sérieux ; une de ses formules favorites lorsqu'il avait suffisamment de quelque chose était l'expression moré « Habana bizmillah ! » Et nous l'appelions tous le docteur Bizmillah. Et plus familièrement encore Bizmillah.

« Laafi bala Jean-Pierre ! ». Je pouvais moi aussi utiliser ce langage.

Rosy et Jacqueline sont sorties pour l'accueillir.

« Bonjour tout le monde ! J'ai une grosse surprise pour vous, devinez ce que c'est. Vous n'allez pas être déçus. »

Nous nous sommes regardés, légèrement perplexes ; dans le désert il n'y a, par définition pas grand-chose. Un scorpion ? Un serpent ? Un chameau ?

Je vous ai dégotté un lévrier du désert, je l'ai baptisé Tinakof car c'est là que je l'ai trouvé. »

Très heureux de nous faire plaisir, il savait que nous recherchions un chien, pour nous tenir compagnie, et on ne sait jamais... il a fait le tour de la voiture pour ouvrir la porte de derrière. Nous l'avons suivi impatients de découvrir l'animal, vous pensez ... un lévrier, nous n'en demandions pas tant !

Il était là, lové sur un chiffon dans le coffre du véhicule, élané, fringant, plein de vigueur, il était magnifique, du moins pour le peu que nous en avons aperçu.

A peine la porte du coffre ouverte nous avons vu passer une flamme.

Nostalgique du désert, Tinakof avait repris sa liberté.

C'est ainsi que pendant une ou deux secondes nous avons été les heureux maîtres de notre premier chien!



- (1) Division administrative que l'on peut grosso modo assimiler à une de nos préfectures.
- (2) La lèpre, la variole, la maladie du sommeil, le paludisme sont les mieux connues on peut y ajouter la bilharziose, les filarioses (vers parasites) de même que l'oncocercose, principale cause de cécités en Afrique.
- (3) Petites fêtes de fin de semaine qui se tenaient chez les uns ou les autres. En règle générale elles étaient relativement arrosées, pas par la pluie bien évidemment
- (4) En bon musulman il avait fait le pèlerinage à la Mecque et avait donc droit au titre de hadji qui le rapprochait de la sainteté.

Un écrin au bord du Lumensonesque

Description du jardin de Mr Cordier par Michel Perez



A Verrières, il est un jardin caché par une rangée de framboisiers et de noisetiers du côté du ruisseau et du côté du chemin, par une glycine aux longues et tortueuses branches, entrelacées sur un grillage et s'alanguissant depuis le portail de bois jusqu'à un vieux noyer étreignant en passant quelques douces branches de clématites.

Sans pour autant en faire un inventaire à la Prévert, cet endroit mérite que l'on prenne le temps de s'y arrêter afin de contempler avec toute sa kyrielle de fleurs, de plantes et d'arbustes. Après avoir poussé le portail, on foule une courte allée de gravier, entre les circonvolutions d'un buis et d'une statue de pierre délimitant le passage.

S'ouvre alors devant vos yeux toute une harmonie de couleurs chatoyantes ou moirées, capables de donner à l'artiste peintre l'idée d'un tableau mirifique en comparant les teintes de sa palette à celles de la réalité. Au milieu des allées de buis nains ciselés en volutes ou en figures géométriques, on peut admirer les tons bigarrés de l'Agapanthe mauve, côtoyant l'Amarante blanche ou Passe-velours, les Aloès, les Lys jaune des Incas ou fleurs de Patagonie rivalisant de majestuosité avec les Oiseaux du paradis.

L'Ancolie bleu violacé et le Phlox, hésitant entre le rose et le blanc, laissent s'ébattre au-dessus de leurs corolles toute une myriade de papillons tels que, les Bellès Dames, les Vulcains et autres Paons de jour.

Les têtes pourpre des ricins viennent effleurer les branches frêles de l'Albizia.

A son pied, de nombreux plants de Muguet voisinent avec les Romarins, les Pommiers du Japon, les Groseillers et les Rhubarbes, les Pavots, les Daturas et leurs cornets rosacés, les Digitales à fleurs jaunes, les fleurs de la passion et les Hémerocalles rougeâtres.

Entre-deux, les disciples d'Arachné ont tissé leurs toiles afin de barrer, au petit jour, le passage aux insectes intrépides mais tout de même piégés.

Au-dessus des capucines, des Œillets et des Glaïeuls, toute une envolée de butineuses entrent en lice dès l'aurore, titillant les pistils des Arums, des Pensées sauvages, des Roses de Noël et se désaltérant d'une perle de rosée au creux des pétales de Géraniums.

Là-bas, sur les Fortitias, Campanules, Pivoines ou asters, en un incessant ballet, se poursuivent s'accouplent de gracieuses libellules.



Il est vrai qu'au pays des Agrions les Demoiselles sont reines.

Au fond et à l'écart, tranquilles dans un coin créé pour eux, les aromates: la Sauge, le Thym, la Menthe, le Persil, le Cerfeuil, la Coriandre, le Piment doux, l'Estragon et l'Oseille, tous aussi odoriférants les uns des autres.

Il paraît que certaines nuits d'été, en l'absence de l'orfèvre des lieux, à l'heure où la lune chuchote aux oreilles des étoiles, une multitude de nymphes montées du ruisseau en délaissant ses éternels clapotis et voletant par-dessus les lucioles, viennent effeuiller les Marguerites.

En s'adressant au jardin, on les entend murmurer: « on t'aime, un peu, beaucoup, passionnément, ... ».

La Taxe d'Habitation

Si au 1er janvier vous occupez un logement à Verrières, alors vous devrez payer une taxe d'habitation, (même si vous avez déménagé ou vendu votre logement depuis le 1er janvier).

A QUI ?

Cette taxe est encaissée pour le compte de la commune de Verrières, et éventuellement du groupement de communes auquel elle appartient.

POURQUOI ?

La taxe d'habitation contribue au financement des services rendus aux habitants, des équipements collectifs, des subventions aux associations et aux écoles ... Depuis 2011, le département ne perçoit plus la taxe d'habitation et sa part est transférée au bloc communal (communes et intercommunalité).

COMBIEN ?

Cette taxe est calculée selon la **valeur cadastrale** de votre logement.

La valeur cadastrale est en fait la **valeur locative** de votre maison ou appartement, c'est à dire : *le loyer annuel théorique qu'il pourrait produire, s'il était loué dans des conditions normales.*

Elle est donc censée tenir compte du marché locatif de la commune mais aussi de la surface du bien, de son degré de confort, de son environnement et de son état d'entretien.

Elle est déterminée forfaitairement, à partir des conditions du marché locatif de 1970, pour les propriétés bâties, et de celui de 1961 pour les propriétés non bâties, et **n'a jamais été revue depuis.**

La valeur locative est revalorisée tous les ans automatiquement par les services fiscaux, mais sur des conditions de 1970, qui ont fortement évolué. **Cette revalorisation annuelle signifie que même si Verrières n'augmente pas directement son taux de taxe d'habitation, le montant que vous payez augmente quand même de quelques % chaque année.**

Pour calculer la taxe d'habitation, il faut multiplier cette valeur locative de votre bien par **les taux d'imposition** qui eux sont votés chaque année par la commune de Verrières. N'ayant pas d'influence sur la valeur locative de votre logement, c'est en votant ce taux d'imposition que vos élus municipaux décident principalement du montant des impôts qu'ils comptent percevoir. C'est pour cela qu'il peut exister de grandes différences entre des logements identiques situés dans 2 communes voisines.



En 2011, le taux de la taxe d'habitation voté par le conseil municipal de Verrières était de : **11.76 %**. La valeur moyenne de ce taux dans les communes françaises similaires à Verrières était de **14.32 %**, en 2011. A Verrières, le taux de la taxe d'habitation est donc **moins élevé de 17.88 %** que pour des communes similaires.

En 2011, à Verrières, ce taux est **en augmentation de 8.39 %** par rapport à 2010.

A Verrières, le taux de taxe d'imposition a ainsi **augmenté de 32.88 %** entre 2000 et 2011.

Pendant la même période, les communes françaises similaires à Verrières, ont vu leur taux de taxe d'imposition augmenter de **78.33 %** en moyenne entre 2000 et 2011.

Depuis 2000, la commune de Verrières a donc moins augmenté son taux de taxe d'imposition que les communes françaises similaires.

La Taxe Foncière

Si au 1er janvier vous êtes propriétaire d'un logement à Verrières, alors vous devez payer une taxe foncière, (même si vous avez vendu votre logement depuis le 1er janvier). Les locataires ne sont donc pas soumis à cette taxe.

A QUI ?

Tout comme pour la taxe d'habitation, la taxe foncière est encaissée pour le compte de la commune de Verrières, et éventuellement du groupement de communes auquel elle appartient.

POURQUOI ?

La taxe foncière contribue au financement des équipements collectifs et des services proposés aux habitants de Verrières.

COMBIEN ?

Cette taxe est calculée selon le **revenu net cadastral** du bien concerné.

Ce revenu net cadastral est en fait **la moitié de la valeur locative cadastrale** de votre maison ou appartement, c'est à dire : *la moitié du loyer annuel théorique qu'il pourrait produire, s'il était loué dans des conditions normales.*

La différence de calcul avec la taxe d'habitation est que la taxe d'habitation est calculée sur la totalité de la valeur locative cadastrale, et non la moitié. Elle est ainsi censée tenir compte du marché locatif de la commune mais aussi de la surface du bien, de son degré de confort, de son environnement et de son état d'entretien.

Elle est donc déterminée forfaitairement, à partir des conditions du marché locatif de 1970, à l'identique de la taxe d'habitation. La taxe foncière se divise en 2 catégories : la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

1- Taux de taxe foncière sur le bâti



Depuis 2011, la région ne perçoit plus la taxe foncière sur les propriétés bâties. En 2011, le taux de la taxe foncière sur le bâti voté par le conseil municipal de Verrières était de : **11.5 %**. A Verrières, ce taux est **en baisse de 23.33 %** par rapport à 2010. A noter: la valeur moyenne de ce taux de taxe foncière sur le bâti dans les communes françaises similaires à Verrières était de 11.86 %, en 2011.

A Verrières, le taux de la taxe foncière sur le bâti est donc **moins élevé de 3.04 %** que pour des communes similaires.

A Verrières, le taux de taxe foncière sur le bâti a donc **baissé de 11.54 %** entre 2000 et 2011. Pendant la même période, les communes françaises similaires à Verrières, ont vu leur taux de taxe foncière sur le bâti baisser de 7.49 % en moyenne entre 2000 et 2011.

Depuis 2000, la commune de Verrières a donc moins augmenté son taux de taxe foncière sur le bâti que les communes françaises similaires.

Dans les vallées, à flanc de coteaux, les longues murettes des vignes et vergers (les « laïsses » du patois local) témoignent aussi d'une époque révolue dont le phylloxera et la grande guerre ont à jamais marqué la fin. La carte de Cassini nous montre l'importance de ces cultures au XVIIIème siècle dans la région de Millau.

Témoins de l'histoire caussenarde, les puissantes fortifications moyenâgeuses de la région.

AUTRE EXEMPLE D'UTILISATION DE L'AVION

Ce cliché du village de Verrières permet d'étudier la formation et l'évolution du village : primitivement, une puissante forteresse fut construite au moyen-âge sur la colline du Truc ; sur cette colline existe une source pérenne : le Thérod à la consonance celte.



Le village se développa au-dessous de la forteresse sous forme d'anneaux concentriques. Des ruelles étroites y aboutissaient. L'église remontant au IXème siècle est établie en bordure du Lumensonesque, au-dessus d'une résurgence La Grand Font (aujourd'hui un important cône de déjection dû aux inondations catastrophiques du début du siècle du ravin de Couyras, forme un terre-plein dominant l'émergence et le ruisseau. A proximité de l'église ont été découvertes voici une vingtaine d'années des tombes gallo-romaines. L'église semble avoir succédé à un lieu de culte plus ancien...

Les quartiers postérieurs au moyen-âge se sont développés le long de rues rectilignes, ou le long du chemin de Verrières à Séverac, ou de celui de Verrières à Saint-Beauzély (en bordure du ravin comblé de Couyras).

Le long du Lumensonesque se trouvent les prairies et les jardins potagers, tandis que sur les flancs du cause s'étagaient les vignes et vergers, aujourd'hui abandonnés.

Comme toute vieille église romane, le cimetière jouxte l'église et de ce fait se trouve aujourd'hui en plein cœur du village.

La photo aérienne permet dans ce cas de retracer l'évolution du village au cours des siècles.

Il semble que ce rempart fut plus haut encore, et du côté du Lumensonesque on distingue nettement ses parements sous des parties éboulées.

En contrebas, sur quelques dizaines de mètres, un vieux chemin est formé de grosses dalles calcaires plantées de champ.

A proximité des falaises, le rempart disparaît, mais il semble en exister des témoins éboulés à flanc de montagne. Les entrées du camp devaient sembler-t-il se faire sur la bordure des falaises.

En amont de ce grand rempart existe une série de remparts parallèles au grand, mais moins imposants : 2m de large et de haut et 100 à 115m de longueur.

LES MINES ANTIQUES

Bien avant l'invasion des gaules, les rutènes exploitaient déjà le cuivre et le plomb argentifère de la région de Millau, Camarès et Villefranche de Rouergue. Les romains vont développer cette activité, et sous Tibère, le pays rutène est une importante province minière.

Millau (Condatomagos) était alors un important centre industriel: ateliers de poterie sigillées, industrie de la résine des causses et traitement du minerai du causse rouge des filons de Galès, Soulobre et les Aumières, à Millau même au bord du Tarn. Les fouilles de 1972 au Rajol du Dc Carbasse et de A.Vernhet ont permis de découvrir un four de grillage du minerai de cuivre.

C'est dans l'Aveyron qu'en 1890, au lieu-dit « Puech de Serres », sur la commune de Labastide l'Evêque, fut découvert une dalle de Gneiss gravée d'une inscription: « A Zmaragdus, trésorier, régisseur par décret des décurions des esclaves de Tibère César, employés aux mines » qui nous fournit un document unique sur l'organisation de l'exploitation minière en Gaule où les mines relevaient directement de l'autorité impériale et étaient dirigées par un régisseur.

Les ouvriers y étaient des esclaves qui avaient le privilège d'être constitués en corporation élisant eux-mêmes ses magistrats qui choisissaient leur chef en le nommant par décret...

Dans le millavois, ces vieilles exploitations sont rarement situées à flanc de montagne (excepté la grotte mine de la Coquille du Théron). Les exploitations se trouvent sur le plateau, à l'aplomb des filons métallifères, sous forme d'importantes excavations se succédant les unes aux autres.

Sur le filon de Galès orienté N. 60° W.-S. 60°E., une série de trous circulaires de 3 à 10m rappelle les « Serra Bottini » de Toscane. Ceux du filon des fons, en longs trous allongés ovales, forment une tranchée presque continue.

Toujours sur le Causse Rouge, les recherches minières de la S.C.U.M.R.A. en 1965, ont découvert à Azinières de la céramique gallo-romaine du 1^{er} siècle au fond d'une galerie.

Signalons sur le Causse rouge, près d'un affleurement filonien à **Cousiniès**, l'existence d'un habitat gallo-romain...

De même sur le col de **Vézouillac à Suège**, près d'un important filon plombo-zincifère, existe un habitat de la Tène III (tumuli et clapas récemment rasés par des bulldozers); présence d'un habitat avec mur enduit de crépi (prospection inédite de 1978).

En 10 ans sur les causses, il y a eu plus de destructions définitives et complètes qu'en deux mille ans d'histoire !

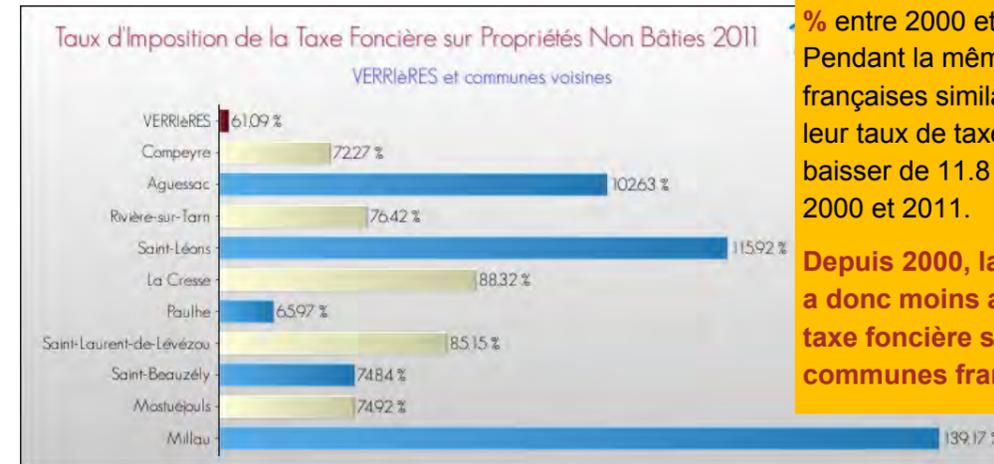
Les sites préhistoriques et gallo-romains ne sont pas les seuls qu'il faudrait archiver : il faudrait étudier soigneusement les structures d'habitats caussenards. La ferme caussenarde isolée sur son plateau vivait pratiquement en autarcie et à proximité de l'habitation se trouvent les bâtiments d'exploitation, les granges, écuries, bergeries, l'aire où se battait le blé, les jardins potagers enclos de murettes de pierres sèches, les étroits chemins bordés de ces pierres enlevées des champs...

2- Taux de taxe foncière sur le non bâti

Depuis 2011, la région et le département ne perçoivent plus la taxe foncière sur les propriétés non bâties. En 2011, le taux de la taxe foncière sur le non bâti voté par le conseil municipal de Verrières était de : **61.09 %**.

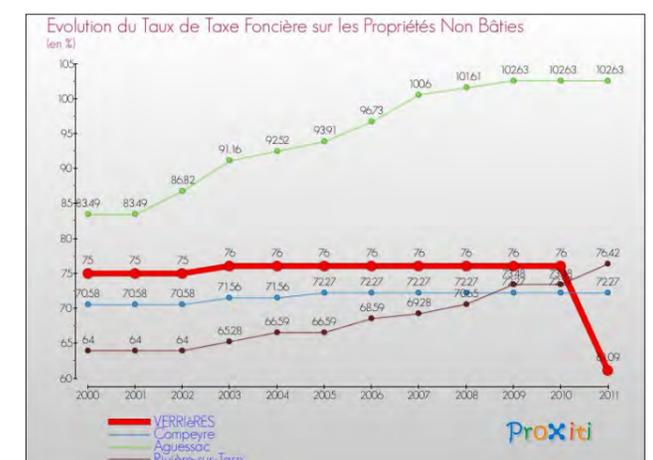
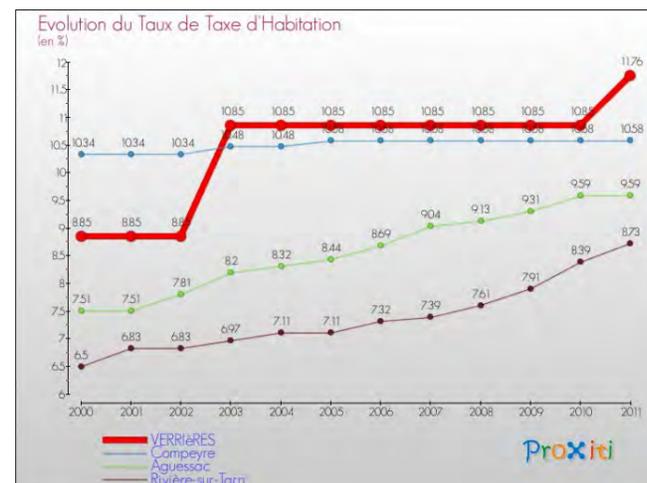
A Verrières, ce taux est **en baisse de 19.62 %** par rapport à 2010.

A noter : la valeur moyenne de ce taux de taxe foncière sur le non bâti dans les communes françaises similaires à Verrières était de 29.9 %, en 2011.



A Verrières, le taux de taxe foncière sur le non bâti a donc **baissé de 18.55 %** entre 2000 et 2011. Pendant la même période, les communes françaises similaires à Verrières, ont vu leur taux de taxe foncière sur le non bâti baisser de 11.8 % en moyenne entre 2000 et 2011. Depuis 2000, la commune de Verrières a donc moins augmenté son taux de taxe foncière sur le non bâti que les communes françaises similaires.

Evolution des différents taux de taxe (habitation, foncier bâti et non bâti)



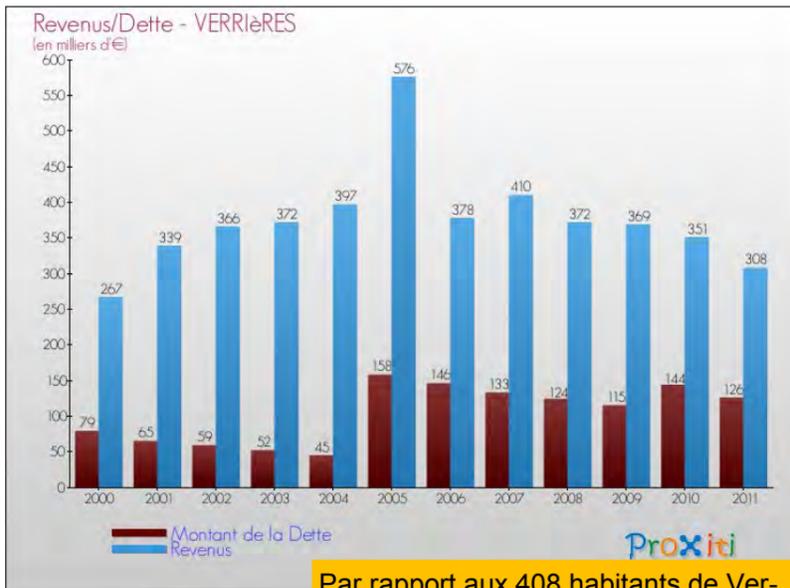
La variation des taux de 2011 est due à l'adhésion à la Communauté des Communes du Tarn & de la Muse. Pour conserver une fiscalité constante on a du appliquer un même coefficient de variation a des taxes qui n'étaient pas proportionnelles entres elles. Cela a entrainé une augmentation faible de la taxe d'habitation et une diminution des taxes foncières.

Dettes de la Commune

En 2011, le montant total des dettes dues par la commune de Verrières était de : **126 000 €**.

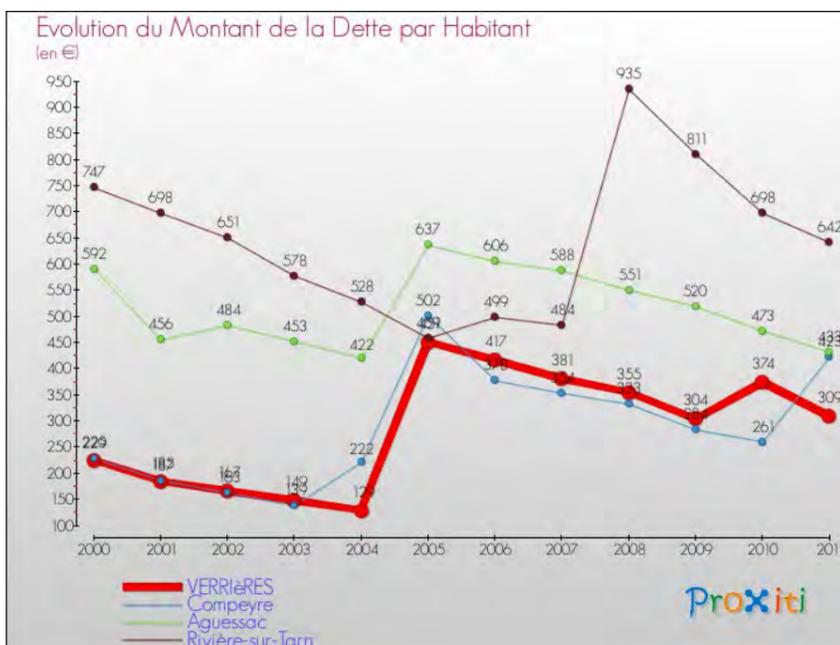
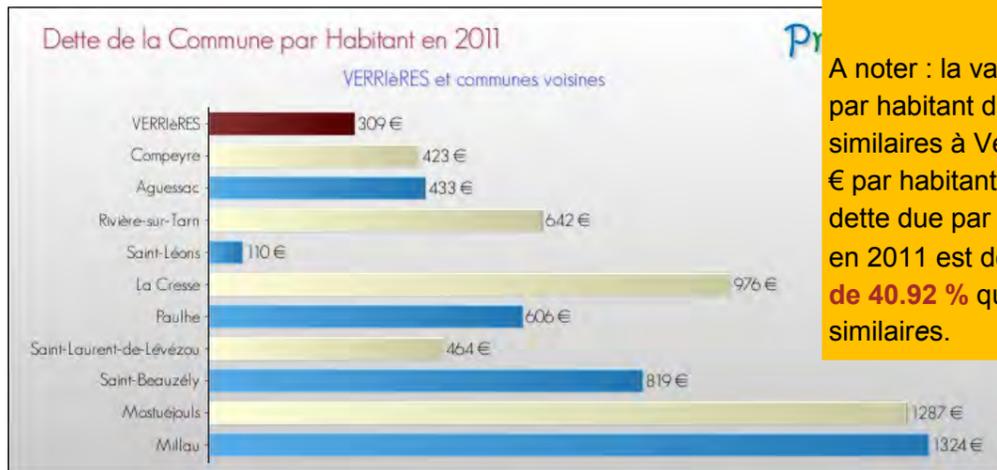
Si l'on rapporte cette dette au total des rentrées d'argent de votre commune (que l'on nomme produits de fonctionnement) et qui étaient de 308 000€ en 2011, alors cette dette représente : **40.91% de ses revenus annuels**.

A Verrières, ce montant de la dette est pourtant **en baisse de 12.5 %** par rapport à 2010. Verrières est donc en train de se désendetter.



Par rapport aux 408 habitants de Verrières, en 2011 le poids de cette dette représente **309 € par habitant**.

A noter : la valeur moyenne de la dette par habitant des communes françaises similaires à Verrières était de 523 € par habitant, en 2011. A Verrières, la dette due par habitant de la commune en 2011 est donc **moins élevée de 40.92 %** que pour des communes similaires.



A Verrières, la dette par habitant a donc **augmenté de 37.33 %** entre 2000 et 2011.

Pendant la même période, les communes françaises similaires à Verrières, ont vu leur dette par habitant augmenter de 19.13 % en moyenne entre 2000 et 2011.

Depuis 2000, la commune de Verrières a donc plus augmenté sa dette par habitant que les communes françaises similaires mais reste l'une des plus faibles d'entre elles.

En 2011, Verrières a dû ainsi payer 21 000 € pour rembourser sa dette. Cela représente : **52 € par habitant**

Sources : Proxiti : <http://www.proxiti.info>



ARCHÉOLOGIE AÉRIENNE EN MILIEU CAUSSENARD

Par Jacques POMIÉ

Extrait de « Grands Causse » N°2-1979

(Seuls les extraits correspondants à la commune de Verrières ou des proches alentours figurent dans cet article.)

Après avoir appris et expérimenté sur les plaines et les plateaux normands les techniques et les possibilités de l'archéologie aérienne par prises de vue à basse altitude sur films couleurs naturelles ou fausses couleurs infrarouges, nous avons essayé d'appliquer aux causse cette technique.

Souhaitons simplement qu'ils soient fouillés avant et qu'ils puissent nous apporter leur témoignage irremplaçable sur la colonisation agricole préhistorique du causse rouge...

LES OPPIDA

La majorité de ces oppida : les caps barrés caussenards appartient au type des éperons barrés. Un ou plusieurs remparts barrent un éperon rocheux, formant ainsi un site pratiquement imprenable.

Appartiennent à ce type les oppida du Causse Rouge tels Barbade : un rempart d'une cinquantaine de mètres de long barrant un promontoire rocheux au-dessus du ruisseau de Barbade et d'un ravin. Des « clapas » à l'intérieur du camp pourraient être des fonds de cases. Au-dessous de cet oppidum, dans la grotte résurgence de la Baume, notre collègue spéléo M.Cartailac a découvert un poignard chalcolithique, qui pourrait faire remonter la construction de ce site fortifié à cette époque.



L'OPPIDIUM DES VALDOUS, commune de Verrières, situé au sommet d'un mont dominant de profonds ravins possède un grand rempart large de 2 à 8m et haut de 2m environ, d'appareillage grossier, du côté du plateau. A l'intérieur du camp, six vastes « clapas » doivent représenter les maisons d'habitations.

LE CLAPAS DU DIABLE – C'est le plus important oppidum préhistorique de la commune de Verrières et aussi un des plus importants par sa superficie et ses fortifications des causse. Il remonte peut-être à la fin du néolithique : dans une grotte de la falaise à l'intérieur du camp, nous y avons trouvé un tesson de poterie analogue à celle de la nécropole de la Médecine.

Dans les remparts, nous avons trouvé plusieurs meules préhistoriques de grès. Voici 30 ou 40 ans, des chasseurs qui « furaient » les énormes tas de cailloux y auraient trouvé des pointes de flèches de silex.

Description : Dominant de près de 250m la vallée du Lumensouesque et le confluent du ravin de Malbosc où des falaises de 30 à 50m de haut terminent le promontoire du causse, le Clapas du Diable représente un remarquable site fortifié. Du côté du Lumensouesque, les falaises du sinémurien oolithique sont moins élevées, mais le talus de dolomies hetangiennes est tout aussi abrupt.

Un vaste promontoire rocheux, orienté vers le Sud-Est est barré par une série de remparts en gros appareils de blocs non équarris, du côté du plateau. Ces remparts sont alignés en direction du Sud-Ouest – Nord-Est. Le camp à l'intérieur du rempart principal forme un triangle de 150m de profondeur sur près de 200m de base.

Le premier rempart est cyclopéen : 185m de long, 20m de largeur, 2 à 6m de hauteur. Des blocs de calcaire oolithique dont certains pèsent plusieurs centaines de kg...

Dans l'état actuel l'affaire me cause peu de préoccupation si elle doit éprouver un sursis judiciaire, mais je suis très désireux de voir régler la paix, la concorde, l'union et l'harmonie pour espérer une transaction qui sera profitable à toutes les parties.

J'espère que vous adopterez ma manière de voir pour la marche ultérieure à suivre administrativement.

Je pense que vous ferez suspendre toute poursuite et qu'en attendant que nous puissions nous entendre pour le mois prochain (espérer que si un projet de voir dans (et compris) sera tant d'effort et de peine tant en tant et pourait en venir.

J'attends pour le mieux l'union à M. avant mon arrivée de répondre tous frais et toutes poursuites.

Bagny ...

Verrières le 6 juillet 1876

Le maire de Verrières

A Monsieur Verrière (mairie) avenue de Billon

Monsieur

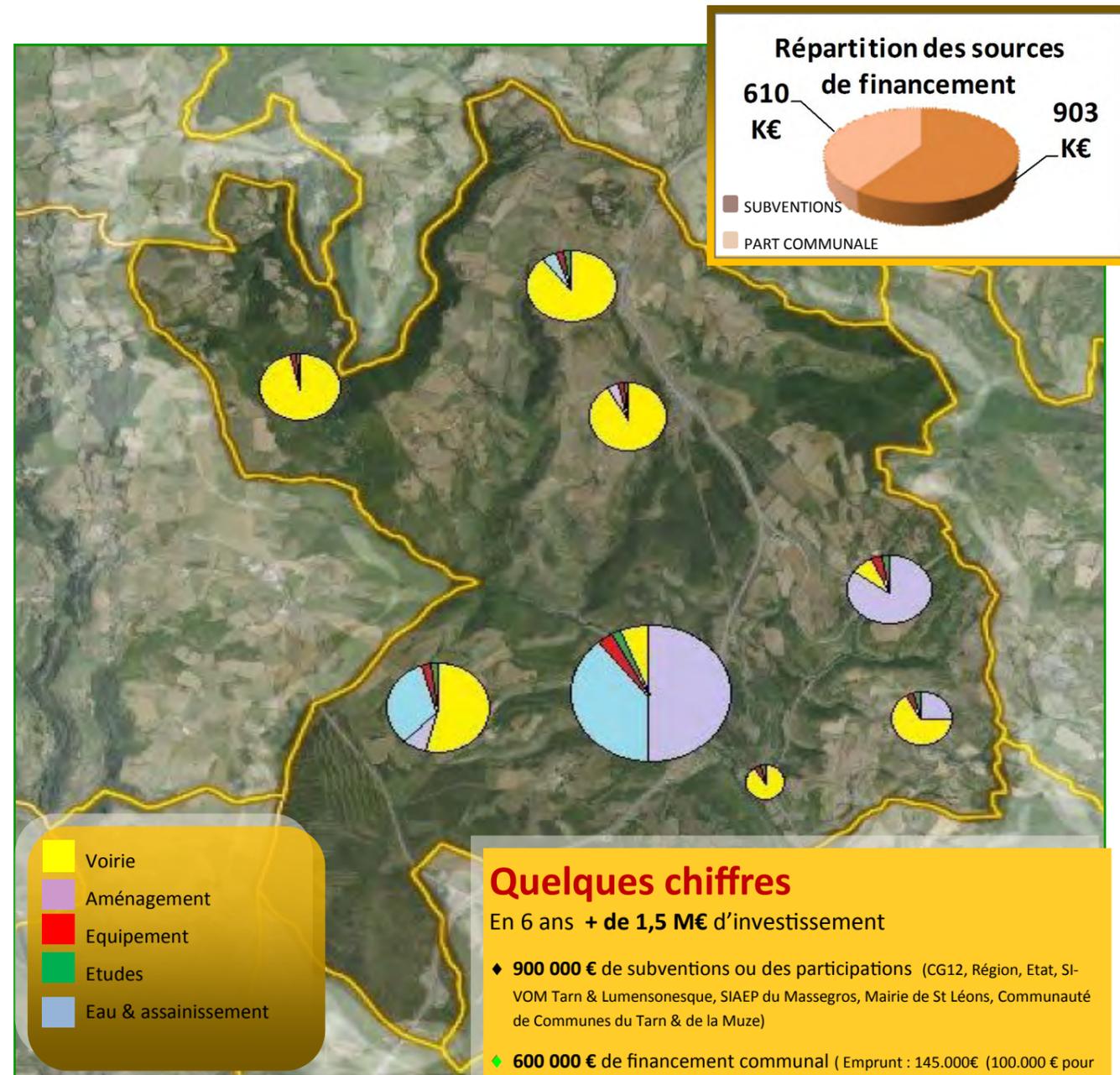
J'ai l'honneur de vous adresser copie de deux lettres qui me sont été adressées par M. Verrière propriétaire à Verrières relatives à la demande d'une transaction, j'ai eu devoir retourner les lettres pour les parapher au chef municipal lors de sa réunion, je suis dans ces lettres qu'il est le plus grand bien.

Votre très dévoué

Signature



Répartition géographique et sectorielle de nos investissements



Quelques chiffres

En 6 ans + de 1,5 M€ d'investissement

- ◆ 900 000 € de subventions ou des participations (CG12, Région, Etat, SI-VOM Tarn & Lomagne, SIAEP du Masegros, Mairie de St Léons, Communauté de Communes du Tarn & de la Muze)
- ◆ 600 000 € de financement communal (Emprunt : 145.000€ (100.000 € pour le cœur de village de Verrières et 45.000 € pour l'achat de matériels), Autofinancement : 460.000 € (réserve 160.000 € pour la station d'épuration et 400.000 € excédent de fonctionnement)

Situés :

- ◆ 40% sur le village de Verrières (cœur de village, assainissement,...)
- ◆ 60% sur le reste de la commune (voirie, adduction d'eau, aménagement de Vezouillac,...)

Le financement est réparti :

- ◆ 50 % sur la voirie communale
- ◆ 18 % sur nos projets liés à l'eau et à l'assainissement
- ◆ 28 % sur nos aménagements
- ◆ 4% sur nos équipements et nos études



L A STATION D'EPURATION DE VERRIERES

Cette station a été construite en 2013 par l'entreprise Sévigné TP et mise en fonction fin 2013.

La gestion du fonctionnement est assurée par le SIVOM du Tarn et du Lemosinesque.

Ce projet au coût global de 680.000 € sous la maîtrise d'ouvrage du SIVOM Tarn & Lemosinesque, a eu pour partenaires :

-le conseil général de l'Aveyron

-l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

-le SIVOM Tarn & Lemosinesque

-la Commune de Verrières (pour un montant de 160.000 € correspondant à l'indemnité perçue pour les dysfonctionnements de l'ancienne station).

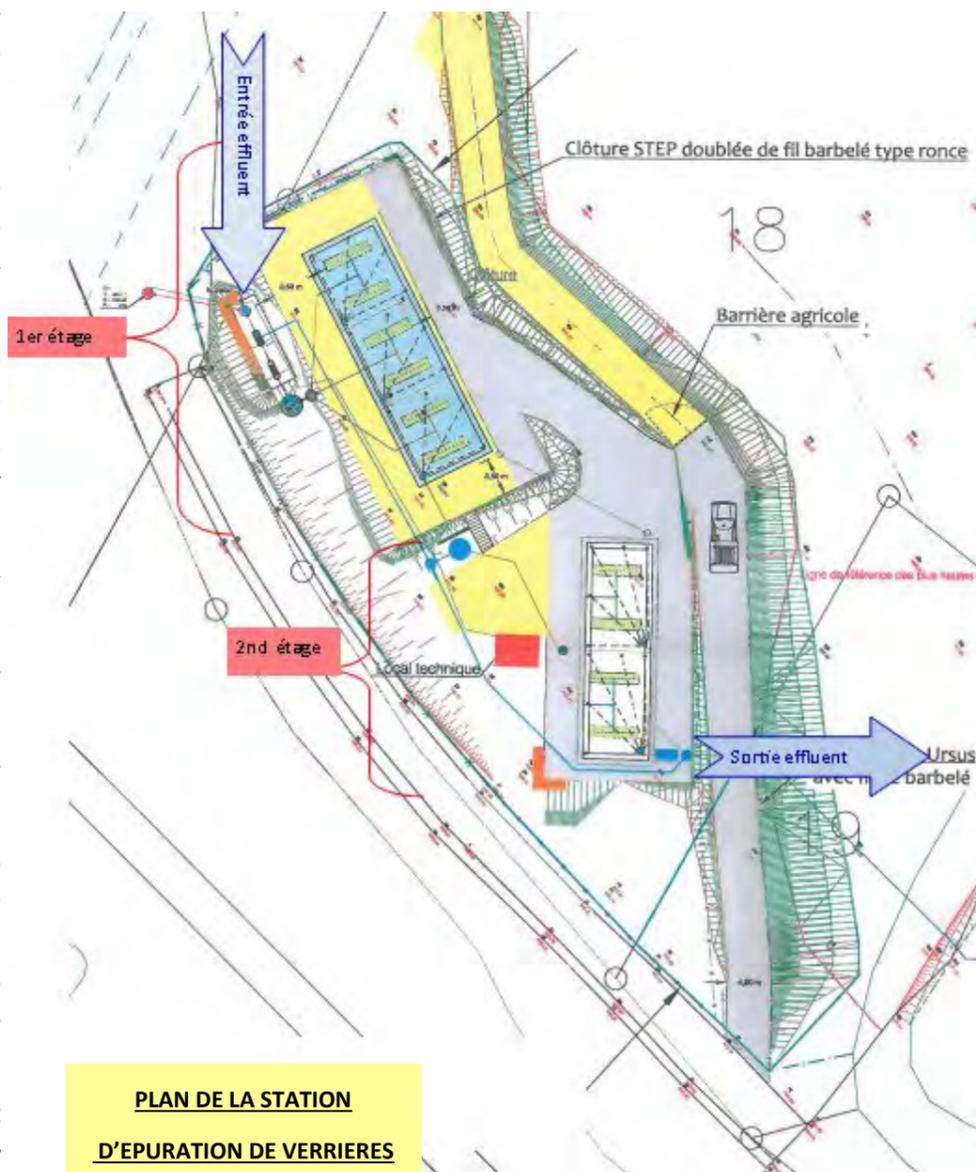
Cette station d'épuration est une **filiale d'épuration par filtres plantés de roseaux**.

Sa capacité de traitement de 150 équivalent habitants. Un équivalent correspond à un rejet de 150 l d'effluent/jour/personne.

La filière de traitement est composée de 2 niveaux de filtres verticaux plantés de roseaux.

Cette station d'épuration est équipée au 1er étage d'un dégrilleur qui sert à retenir les matières dont la grosseur est supérieure à 2cm, d'un regard d'entrée by-pass qui permet de réguler le débit entrant dans la station, d'un canal de comptage pour contrôler le débit, d'une chasse siphon auto amorçante qui sert au stockage des eaux usées brutes préalablement dégrillées en vue de l'alimentation par bâchées pour une meilleure répartition de la charge hydraulique et organique sur le massif filtrant. Ces massifs filtrants sont composés de 3 bassins fonctionnant en alternance sur 3 à 4 jours; dans chaque bassin il y a des roseaux dont la fonction est d'éviter le colmatage des filtres par les rhizomes (racines des roseaux) qui améliorent l'oxygénation et créent des conditions favorables à la minéralisation des matières organiques par l'intermédiaire des bactéries aérobies.

Ces eaux sont ensuite drainées sur le 2ème étage pour arriver dans une chasse à Auget.



**PLAN DE LA STATION
D'EPURATION DE VERRIERES**

Réponse à ma lettre du 25 juin.

Réalmon 1er juillet 1856.

Mr le Maire, je vous remercie de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 25 juin expiré.

La loyauté de votre conduite dans l'affaire que nous avons, en facilitera la conclusion et j'espère qu'il en dépendra pas de moi si elle ne se termine pas à satisfaction.

Je désire que l'affaire se termine à l'amiable non que je craigne l'issue d'un procès mais bien pour convaincre les plus incrédules des habitants de la commune qu'ils n'ont pas à faire à un homme qui veuille en rien les priver de ce qu'à tort ils considèrent comme un droit.

La transaction pourrait en faire une position plus honorable dans leur opinion.

Puisqu'il s'agit de transiger, il faut éviter toute marche qui pourrait conduire à des frais inutiles, la nomination d'experts me paraît devoir être exclue comme entraînant à des longueurs et à des frais inutiles.

J'ignore entièrement les conditions que la commune fit à Mr Vernet. Et bien j'accepte pour moi les mêmes conditions sans les connaître et telles qu'elles sont consignées dans l'acte intervenu entre la commune et Mr Vésineth.

Dès lors la marche à suivre me paraît simple, il faut vous faire autoriser par la commune à transiger avec moi aux conditions contenues au dit acte faire approuver cette délibération par l'autorité supérieure et pris l'accord et le paiement aura lieu par devant notaire.

Voilà selon moi la seule marche praticable pour économiser du temps et des frais.

Dans l'état actuel l'affaire me cause peu de préoccupations si elle doit trouver une solution judiciaire mais je suis trop désireux de voir régner la paix, la concorde, l'union et l'harmonie pour refuser une transaction qui me paraît profitable à toutes les parties.

J'espère que vous adopterez ma manière de voir pour la marche ultérieure à suivre administrativement.

Je pense que vous ferez suspendre toute poursuite et qu'une entrevue que nous pouvons nous ménager pour le mois prochain (époque où je me propose de venir dans vos contrées) lèvera toutes difficultés si contre toute attente il pouvait en exister.

J'écris par le même courrier à Mr Unal mon avoué de suspendre tous frais et toutes poursuites.

Verrières le 6 juillet 1856

Le maire de Verrières à Mr Vésineth avoué à Millau

Monsieur,

J'ai l'honneur de adresser copie de deux lettres qui m'ont été adressées par Mr Valette propriétaire à Vinnac relatives à la demande à une transaction, j'ai cru devoir retenir les lettres pour les présenter au conseil municipal lors de la réunion. Je vois dans ces lettres qu'il est très avantageux pour la commune d'en venir à un arrangement c'est là mon plus grand désir.

Votre très dévoué

Mr Lacombe Maire de Verrières.

Cet article est loin d'être exhaustif tant les échanges de courriers ont été nombreux et la procédure longue.

Il serait intéressant encore d'étayer ce dossier. Si des fois quelques personnes détenaient des documents ou des photos anciennes sur ce sujet nous pourrions apporter des compléments ultérieurement.

Je remercie M.Pons toujours intarissable quant à notre histoire passée et gardien de nos archives ainsi que M. Jacques Frayssenge pour son aide dans le décryptage du courrier.

N.P.

Lettre envoyée par le Maire de Verrières à son avoué à Millau le 15 juin 1856 dans lesquelles il reprend les copies des lettres de Mr Valette ainsi que sa réponse;

Réalmon le 15 juin 1856

Monsieur le Maire, j'ai reçu votre lettre accompagné des titres, je n'attendais pas moins de votre loyauté, je dois venir à Brunas à l'époque de la moisson, je vous rapporterai toutes les pièces après en avoir fait faire une copie. Dites de nouveau à Mr Vézinet de suspendre les poursuites. De mon côté j'écrirai dans le même sens à mon avoué.

Demandez de suite à Mr le sous-préfet l'autorisation de réunir le conseil Municipal pour s'occuper de la transaction que nous désirons. Si le conseil municipal accepte vos idées ou vos projets et qu'il vous délègue pour présider à cet accommodement, j'espère qu'il vous sera facile de nous entendre. D'abord, parce que vous êtes un homme raisonnable ensuite parce que vous avez un précédent dans la fixation de l'indemnité par celle que vous fut accordée par Mr Vézinet pour affranchir un bois et pour d'autres propriétaires dont j'oublie le nom.

Le conseil doit d'autant plus se ranger à cet avis qu'il n'y aurait que les habitants de Concluc et de Couyras qui pourraient en profiter (mais si ils s'en trouvent exclus par un arrêt récent de la cour de Montpellier, les autres doivent préparer une transaction qui arriverait à la ...une indemnité pécuniaire dont elle disposerait à son gré. Ce système serait préférable à celui plus chanceux d'un procès dont l'issue est toujours incertaine et qui en cas d'échec grèverait lourdement les finances de la commune. Il y a assez d'hommes raisonnables dans le Conseil pour comprendre et préférer ce système à celui des procédures et pour résister à l'entraînement de ceux qui pourraient se laisser guider par des caprices regrettables.

Dans tous les cas, cette marche vous donnera satisfaction intérieure d'avoir accompli dignement votre tâche de bon et judicieux administrateur et d'avoir agi en homme loyal et en bon père de famille. Si vous adoptez ce système de conduite en tout conforme aux vrais intérêts de la commune veuillez m'en donner avis afin que je puisse faire agir auprès de votre sous préfet afin qu'il ne vous refuse pas l'autorisation de réunir votre Conseil municipal.

De mon côté je préfère une transaction à l'issue favorable d'un procès. Il vaut mieux que ce soit la commune que les avocats qui profite des dépenses que cela pourrait en coûter.

Cette conduite doit en concilier la bienveillance des habitants de Verrières.

Maintenant, vous parlerai-je des titres dont j'ai pris une lecture rapide? Je vous avoue que je ne les trouve rien moins que concluant dans l'esprit.

Pour assujettir un propriétaire à des servitudes il faut des titres clairs précis qui ne laissent aucun doute dans l'esprit du lecteur. Dans ces conditions toutes propriétés est censée immune de toutes servitudes.

Et bien vous le dirai-je la propriété de Vinnac n'est pas nommée une seule fois dans ces titres bien plus, le seigneur excepte de la concession qu'il fait à ses vassaux, les parties et les devois comme il l'avait fait auparavant pour la concession des droits de chasse dont il avait excepté les garennes et les devois.

Vous le voyez il y a ici matière à des graves discussions, une transaction ferme la porte à toute interprétations et fait rentrer l'harmonie là ou la discorde avait établi une funeste emprise.

En conséquence, je compte sur votre concours pour arriver à un résultat qui doit intéresser deux hommes d'honneur fait pour s'entendre.

Lorsque deux hommes honorables veulent une chose raisonnable, juste et équitable, ils ne peuvent manquer de réussir. C'est là mon désir puisse-t-il être partagé par vous.

Cet ouvrage sert de stockage temporaire des eaux prétraitées et permet la vidange à fort débit des eaux sur le deuxième niveau qui lui est équipé de 2 bassins fonctionnant en alternance sur 3 à 4 jours pour terminer le traitement.

Ces eaux transitent à nouveau par un canal débitmètre avant d'être rejetée dans le milieu naturel.

Sur le suivi du fonctionnement, il est nécessaire d'intervenir deux fois par semaine pour le contrôle et le nettoyage sur :

- le dégrilleur
- le by-pass
- le canal de comptage du débit du 1er étage
- la chasse à siphon autoamorçante et du contrôle de comptage de chasses
- les bassins filtrants du 1er et 2ème étage
- la chasse à Auget du 2ème étage avec contrôle des bâchés
- le canal débitmètre du 2ème étage

Les variations de fonctionnement des filtres du 1er et du 2ème niveau sont réalisés manuellement.



Recommandations pour les habitants raccordés à cette station:

Éviter de rejeter des lingettes même biodégradables dans les eaux usées qui arrivent à passer à travers les mailles du dégrilleur qui peuvent provoquer un dysfonctionnement de la station d'épuration; de plus, ces lingettes se retrouvent en surface des filtres du 1er étage. Elles doivent être enlevées manuellement afin d'éviter qu'elles se retrouvent éparpillées dans le milieu naturel.

La vocation de la station d'épuration est de traiter des eaux usées, or nombreuses sont les **évacuations d'eau pluviale branchées sur le réseau des eaux usées**. Par temps de pluie cela provoque un afflux trop important d'eau claire dans les bassins et perturbe le développement des bactéries nécessaires à la bonne marche de la station. Aussi, nous demandons aux habitants de bien vouloir vérifier leur installation et d'y remédier si cela est possible.

E COLE DE VERRIERES: MISE EN PLACE DE L'EMPLOI DU TEMPS PERISCOLAIRE



Les activités périscolaires se mettent en place avec divers intervenants et des thèmes variés: atelier cuisine et confiture, sport, initiation à la pétanque, ludothèque, goûter collectif le vendredi. En projet avec les parents d'élèves : anglais, danse du monde, initiation au brossage des dents. Il est prévu au printemps une initiation à la pêche et à la sécurité routière.

Comme vous pouvez le voir sur la photo ci-contre, c'est Roger Calvi qui cet automne a été le professeur de jardinage et les enfants sont très attentifs aux explications fournies par Roger Calvi.

Ils ont récolté deux courgettes niçoises de belle taille.

Vu leur poids et leur grosseur, ces petits jardiniers en bonne herbe ont eu du mal à les déplacer.

Elles termineront en bonne soupe; cette soupe qui fait grandir et qui donnera des forces pour cultiver plus tard leur propre jardin.

Il faut d'abord apprendre à jardiner bio, c'est beaucoup de travail et d'observations. Voici une activité qui, un jour, peut leur rendre de très bons services dans la vie.



C'est devenu une tradition incontournable, les enfants de l'école entonnent des chants de Noël dans l'église de Verrières devant les yeux émerveillés des parents et des proches. Le cœur y est et c'est toujours un merveilleux moment; la magie de Noël...

V INNAC – LE PROCES 1750 - 1863

Le procès de Vinnac fut certainement un des plus long de l'histoire locale.

Outre les communaux, «Verrières avait des droits sur certaines terres de Vinnac, en vertu d'une concession de Guyon de Séverac en 1302. Depuis un temps immémorial, les habitants de Verrières exploitaient et travaillaient les devois, notamment celui de Vinnac, en payant la 6° gerbe au seigneur de Séverac.» (Extrait de la monographie de la Commune de Verrières de A.Carrière).

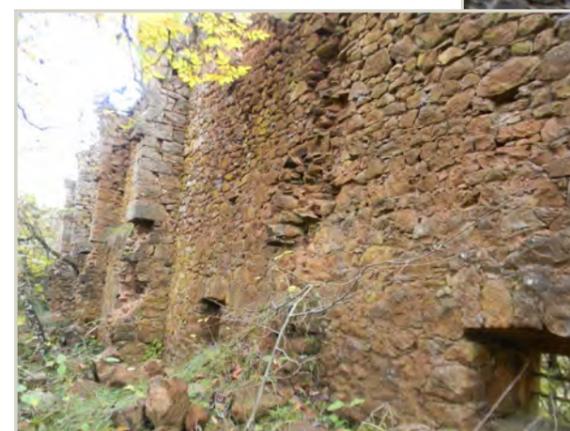
Il était donc normal pour les habitants des Donzeilles, de Concluc et de Cousinies et de Couyras d'y laisser paître les bœufs.

Ce droit fut contesté par les héritiers et successeurs. La plainte fut déposée en 1750 par la veuve du Duc de Biron Charcot propriétaire d'alors pour ne trouver un dénouement à l'amiable qu'en 1863. La totalité du procès étalée sur 113 ans est archivée à la mairie de Verrières (heureusement sauvée de l'humidité puis classée soigneusement par Mr André Pons au même titre que plusieurs autres précieux documents).

Vous trouverez ci-après l'un des documents envoyé par le maire, M.Lacombe à l'avoué de Millau : il reprend en premier lieu la copie de deux lettres écrites le 15 et le 25 juin 1856 par M.Valette propriétaire de Vinnac du moment dans lesquelles il plaide pour une transaction à l'amiable et lui demande d'en convaincre le conseil municipal ceci, afin d'éviter les procédures judiciaires qui coûtent du temps et de l'argent. Le maire de Verrières transmet son accord afin «d' en venir à un arrangement ... »

A cette époque là, la ferme de Vinnac était alors une des plus importantes de la région. C'était une des rares ferme ou les charrettes pouvaient passer sous une grande voute afin de gerber le foin directement dans le pailier.

Aujourd'hui seules les ruines d'une bâtisse laissent supposer de la grandeur d'un passé prestigieux et prospère. Le corps de ferme représente une bâtisse rectangle d'environ 60m de longueur. Jouxait la maison d'habitation dotée d'un four et d'une citerne. Dans sa continuité, de part et d'autre, deux allées bordées d'arbres conduisaient vers l'habitation et l'autre partait en direction de st-Beauzely.





La saison de chasse 2013-2014 touche à sa fin en ce début d'année.

Encore quelques week-end et il sera temps de raccrocher les fusils ou carabines au râtelier.

Seule la chasse à la bécasse, au sanglier, au chevreuil et au faisan est encore ouverte jusqu'au 31 janvier et jusqu'au 28 février pour le chevreuil en plan de chasse.

On notera cette année une bonne population de lièvres sur l'ensemble de la commune.

Concernant les perdreaux, la saison n'a pas été à la hauteur de mes espérances malgré quelques belles compagnies encore présentes sur le terrain en fermeture l'an dernier.

Le lapin par contre est passé au travers de la maladie et continue doucement à s'étendre sur certains secteurs comme Vézouillac ou le Causse Blanc.

A ce jour le plan de chasse cerf n'a pas été effectué, celui du chevreuil est en cours mais il semblerait qu'il y ait une baisse des effectifs.

Les bécasses, elles, ont été bien présentes en début de migration. Actuellement il y a encore quelques oiseaux bien cantonnés et pas facile à aborder même avec des chiens expérimentés.

Benoît Lacombe— Secrétaire de l'A.C.C.A.

Sous ma main la branche qui casse

Met à l'essor une bécasse,

Son aile bat moins lourdement,

Qu'en ma poitrine un cœur dément

Et dans le gaulis déjà sombre

A peine si je vois une ombre

Mais mon fusil part

Trop vite trop tard.

C'est raté, c'est bien ma chance,

Allons chasseur, courage avance.

Mais pourquoi ces regards anxieux

Et pourquoi tant fouiller des yeux

Les feuilles mortes, les fougères?

Se pourrait-il que tu espères

Voir un gros œil rond

Briller sur le fond?

Siffle ton chien, la folle bête

Vilain corniaud, chien de vacher,

Au diable a poursuivi sa quête.

Reviens ou je vais t'attacher

Part St-Hubert, il est beau comme

Le plus beau des chiens de l'homme,

Car à son museau

Je vois mon oiseau.

Olivier de France.



DEVENEZ BÉNÉVOLE

Le Réseau ADMR tient sa force de la complémentarité de chacun : client, bénévole, salarié.

Grâce à leur action conjuguée, la personne aidée reste acteur de son projet de vie.

BÉNÉVOLE À L'ADMR

POURQUOI PAS VOUS ?

NOUS REJOINDRE, C'EST :

- Être utile à ceux qui nous entourent
- Agir pour le développement local
- Vivre une expérience humaine enrichissante
- Partager et acquérir des compétences et des savoir-faire

VOTRE ACTION POURRA SE SITUER :

Au cœur de l'humain

- Créer du lien social
- Réaliser des visites de convivialité auprès des personnes et des familles aidées

Au cœur de l'accompagnement

- Accueillir les personnes
- Participer à l'évolution des besoins
- Proposer les Services de l'ADMR

Au cœur de l'association

- Participer à la vie associative

Les bénévoles et les intervenantes de notre association vous souhaitent une Bonne Année 2014 !

Vous connaissez un bénévole ou un salarié, vous pouvez le solliciter pour qu'il vous fasse découvrir notre association locale ADMR. Si vous ne connaissez personne, prenez contact avec son Président, J.-P. VARANFRAIN, qui vous accueillera.

ASSOCIATION LOCALE ADMR CAUSSES ET VALLEE DU TARN
 Place du Mûrier - 12520 AGUESSAC
 Tél.: 05 65 61 07 29 - E-mail : aguessac@fede12.admr.org

HOPITAL LOCAL MAURICE FENAILLE

Ci-dessous quelques articles de la presse locale qui relatent les dernières animations de l'hôpital Maurice Fenaille.

Midi Libre du 29 octobre 2013

Un petit apéritif pour la Semaine du goût à Fenaille

Comme le dit la chanson, « boire un petit coup, c'est agréable ». Les animatrices de l'hôpital Maurice-Fenaille ont proposé aux patients, dans le cadre de la Semaine du goût, le 17 octobre, un apéritif accompagné de toasts. Un moment très convivial où certains ont pu découvrir de nouvelles saveurs. L'après-midi fut aussi agréable et gourmande pour quelques résidents qui ont assisté au spectacle *Griotte et coccinelle*, présenté à la salle des fêtes de Millau dans le cadre de la Semaine bleue. Toujours au program-



■ Moment agréable pour les résidents qui ont découvert des saveurs.

me de cette semaine, des résidents ont pu aller, lundi 21 octobre, au cinéma de Millau pour voir le film *Les femmes du 6^e étage*. Des animations appréciées.

Journal de Millau du 31 octobre 2013

Plus de vie avec Gérard Borg à l'hôpital Fenaille

ENGAYRESQUE

C'est toute la magie musicale des années 60 que Gérard Borg, musicien et chanteur, a fait revivre le 24 octobre à l'hôpital Maurice-Fenaille, dans le cadre de l'opération « Plus de vie ». Ainsi, s'est-il plu à interpréter et faire fredonner les grands succès d'Hugues Aufray, Adamo, Jo Dassin, Michel Delpech et autre Nino Ferrer. Une fort agréable occasion pour les patients, les résidents et le personnel mais également les familles de participer, tous ensemble, à un « Fa-st-la chanter » des plus enthousiasmants. Que des bons souvenirs autour de ces airs et chansons devenus des tubes, mémorisés par tous et chantés en chœur ! C'est dans la bonne humeur que s'est déroulée cette après-midi musicale et récréative agrémentée de délicieux gâteaux roulés que les cuisiniers locaux avaient eu la gentillesse de préparer.



Gérard Borg.

Midi Libre du 11 décembre 2013

Sur un air d'accordéon à Fenaille



■ Une animation appréciée par les résidents de l'hôpital.

Malgré la neige qui tombait le jeudi 21 novembre, les résidents et les patients de l'hôpital Maurice-Fenaille ont passé une après-midi inoubliable à écouter les différents airs d'accordéon que Dominique Jeanne a su leur interpréter. Comme à chaque animation musicale, la fouace était au rendez-vous et a, bien sûr, été appréciée de tous.

FESTENAL DE LA MUSE

Compte rendu d'activités 2013

Pour cette année 2013, *lo Festenal de la Musa* s'est déroulé sur six communes (Verrières, St Beauzély, Castelnau Pégayrolles, Montjoux, le Viala du Tarn et St Rome de Tarn) et les deux cantons de St Beauzély et St Rome de Tarn. Ce fut plus de deux mille personnes, de toutes les générations, qui ont fréquenté les différentes animations. *Lo Festenal de la Musa* est une association qui fédère six des communes concernées et a pour vocation de maintenir, de valoriser notre langue et notre culture au travers de différentes animations.

La programmation variée et étalée sur l'année, a été très appréciée, avec au programme :

Cours d'occitan à St Rome de Tarn et St Beauzély tous les quinze jours.

Atelier de chant mensuel à St Beauzély.

Participation au *Passa Carriera de Rodés* au mois d'Avril avec 3000 personnes.

Passejada botanica amb balèti e mercat païsan à Verrières au mois de Mai.

La Dimenjada, au Viala du Tarn au mois de Juin pour une journée conviviale autour de la langue et la culture occitane.

Stage de chant en partenariat avec la Mission Départementale de la Culture au mois de Juillet à Castelnau Pégayrolles.

Participation au mois d'août à l'assemblée générale du Grelh Roèrgas (association félibréenne) et à diverses animations à St Rome de Tarn.

Concert d'Arnaud Cance début Septembre à Marzials commune de Montjoux.

Polyphonies féminines au prieuré de Comberoumal, commune de St Beauzély avec le Chœur de la Roquette.

Et pour terminer l'année, en Novembre organisation d'une Quine bilingue Occitan/français avec des lots locaux.

Pour 2014, *lo Festenal* vous proposera en plus des cours d'occitan et de l'atelier de chant, de nouveaux spectacles et animations diverses.

Vos desiram una plan bona annada 2014 ! Bernard Verdié



PROGRAMME 2014

Samedi 14 juin	VERRIERES	Balèti avec marché de pays
Samedi 28 juin	SAINT BEAUZELY	Passejada suivie d'une conférence l'après-midi En soirée, spectacle musical « le bestiaire enchanté »
Juillet	SAINT ROMÉ DE TARN	Animation de rue dans le cadre du marché de pays le mardi matin
Judi 7 août	CASTELNAU PEGAYROLS Eglise Notre-Dame	Speçtacle musical Hilhas deu vent
Samedi 13 septembre	MONTJOUX Marzials	Chanteur Eric FRAJ
Samedi 22 septembre	VIALA DU TARN Maïosn du temps libre	Speçtacle : « le chemisier jaune » Récit, chants et musique
Septembre	?	Stage de chants

